



Programme de transition pour les exploitations porcines ANNEXE 3A

DÉCLARATION DU PRODUCTEUR ADMISSIBLE CONCERNANT L'UTILISATION DE LA OU DES PORCHERIE(S)

Nom du producteur admissible : _____

(À signer par le producteur admissible)

Je, _____ (producteur admissible), de _____ de _____,

dans la province de _____, PRENDS SOLENNELLEMENT L'ENGAGEMENT QUE :

1. Je suis le propriétaire/locateur inscrit ou l'utilisateur autorisé de la ou des porcherie(s) située(s) au _____, _____ [insérer l'adresse de la propriété] (la ou les « porcherie(s) »).
2. La ou les porcherie(s), ou certaines parties de la ou des porcherie(s), ont été utilisées pour loger des animaux admissibles réclamés aux termes du Programme de transition pour les exploitations porcines (le « Programme ») administré par le Conseil canadien du porc.
3. Ni moi ni la compagnie, société de personnes, coentreprise ou autre entité gérée par moi-même ou tout membre de ma famille immédiate, y compris tous les employés, les agents et les représentants de la compagnie, de la société de personnes, de la coentreprise ou d'une entité autre ne va, directement ou indirectement, utiliser, permettre ou favoriser l'utilisation par une autre personne ou entité, ni n'a pas, directement ou indirectement, utilisé, permis ou favorisé l'utilisation par une personne ou une entité de la ou des porcherie(s), pour la période qui commence le _____ 200__ [insérer la date à laquelle les porcs ont été retirés de la ou des porcherie(s) conformément au Programme] et qui se termine trois ans après cette date, pour loger des animaux admissibles. Je confirme qu'à la date de la présente déclaration, la ou les porcherie(s) ne logent pas d'animaux admissibles et que j'ai observé toutes les modalités du Programme qui s'appliquent à moi à la date de la présente déclaration.
4. Si moi ou toute compagnie, société de personnes, coentreprise ou entité autre gérée par moi-même ou tout membre de ma famille immédiate, y compris tous les employés, les agents et les représentants de la compagnie, de la société de personnes, de la coentreprise ou d'une entité autre vend, loue, transfère, permet ou favorise directement ou indirectement l'utilisation de la ou des porcherie(s), ou de toute partie de la ou des porcherie(s), je devrai obtenir une déclaration analogue à la présente déclaration de l'acheteur, du locateur, de la personne effectuant le transfert, ou de l'utilisateur autorisé, selon le cas, dans laquelle le signataire précise qu'il n'utilisera pas, ne permettra pas ni ne favorisera, directement ou indirectement, l'utilisation par une autre personne ou entité de cette ou ces porcherie(s) pour loger des animaux admissibles avant la fin de la période indiquée au paragraphe 3 et je fournirai un exemplaire de cette déclaration au Conseil canadien du porc avant ou immédiatement après la vente, la location, le transfert ou la permission d'utilisation.
5. Je reconnais et accepte d'être responsable d'obtenir et devrai obtenir une déclaration selon la description au paragraphe 4 et je devrai assurer la conformité aux obligations des déclarations.
6. Je consens à rembourser immédiatement tous les paiements de programme directement reçus par le producteur auxquels s'ajoutent des frais d'administration de dix pour cent (10 %) ainsi que des frais d'intérêts annuels de cinq pour cent (5 %), calculés à partir de la date du versement initial par l'administrateur du programme jusqu'à la date de remboursement. Conformément aux directives du Conseil canadien du porc, advenant que je déroge à toute obligation mentionnée aux paragraphes précédents, ou à toute autre modalité faisant partie du formulaire d'inscription du programme, je devrai rembourser entièrement ces sommes au moyen d'un chèque certifié ou par transfert bancaire, au Conseil canadien du porc, dans les cinq (5) jours ouvrables de la dite dérogation, ou dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception d'un avis du Conseil canadien du porc réclamant ce remboursement, selon la première occurrence, et je reconnais qu'à défaut de rembourser entièrement ces sommes, selon l'échéancier prescrit, des poursuites seront entamées contre moi-même, visant à récupérer la totalité des sommes dues ainsi que des frais pour les dommages applicables.

7. Je reconnais que le Conseil canadien du porc puisse céder ses droits, dans le cadre de la présente déclaration, à toute partie incluant Sa Majesté la Reine du chef du Canada (dans lequel cas, les intérêts à payer pour toute période subséquente à cette assignation sur les sommes en souffrance seront calculés conformément au *Règlement sur les intérêts et les frais administratifs*, DORS/96-188, avec toutes ses modifications successives).

Exécuté à _____, ce ____ jour de _____ 20__.

Signature du témoin

Signature du producteur admissible

Nom : _____

Nom : _____